

# // LA VAE - Ingénieur diplômé de l'EME

## Validation des Acquis de l'Expérience

### LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est une voie d'obtention de diplômes ouverte par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 et par le décret d'application du 24 avril 2002. Elle permet la reconnaissance par un diplôme des acquis constitués du fait de votre expérience dans la vie professionnelle. Toutes les certifications inscrites au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) sont concernées. L'obtention du diplôme passe par un processus en plusieurs étapes défini par chaque établissement d'enseignement supérieur conformément aux exigences légales.

### LE DIPLOME D'INGENIEUR DE L'EME

En novembre 2010, les élèves de l'EME ont reçu pour la première fois lors du gala de l'Ecole le « diplôme d'ingénieur de l'EME » habilité par la CTI. Cette première étape a permis à l'Ecole de faire valider par la CTI une nouvelle voie d'accès au diplôme : la VAE. Depuis juin 2011 et le renouvellement de l'habilitation du diplôme d'Ingénieur de l'EME par la CTI – Commission des Titres d'Ingénieur – la formation d'ingénieur en génie industriel dispensée par l'EME est ainsi enregistrée au RNCP et l'accès au diplôme possible par la VAE.

### LES CANDIDATS

Pour postuler, il faut pouvoir justifier d'une activité professionnelle de trois ans – en continu ou discontinu – en rapport avec le contenu de la certification tel que défini dans la fiche RNCP. Cette démarche est ouverte à tous : salariés, non-salariés, demandeurs d'emploi, bénévoles, agents publics... quels que soient les diplômes précédemment obtenus ou les niveaux de qualification.

### LA PROCEDURE

Trois phases principales constituent cette procédure : faisabilité du projet, recevabilité du dossier, constitution et présentation du dossier devant un jury.

### LA PRISE EN CHARGE FINANCIERE

La procédure de VAE peut faire l'objet d'une prise en charge par les acteurs de la formation professionnelle continue, chaque étape donnant lieu à un tarif spécifique.

Pour en savoir plus :

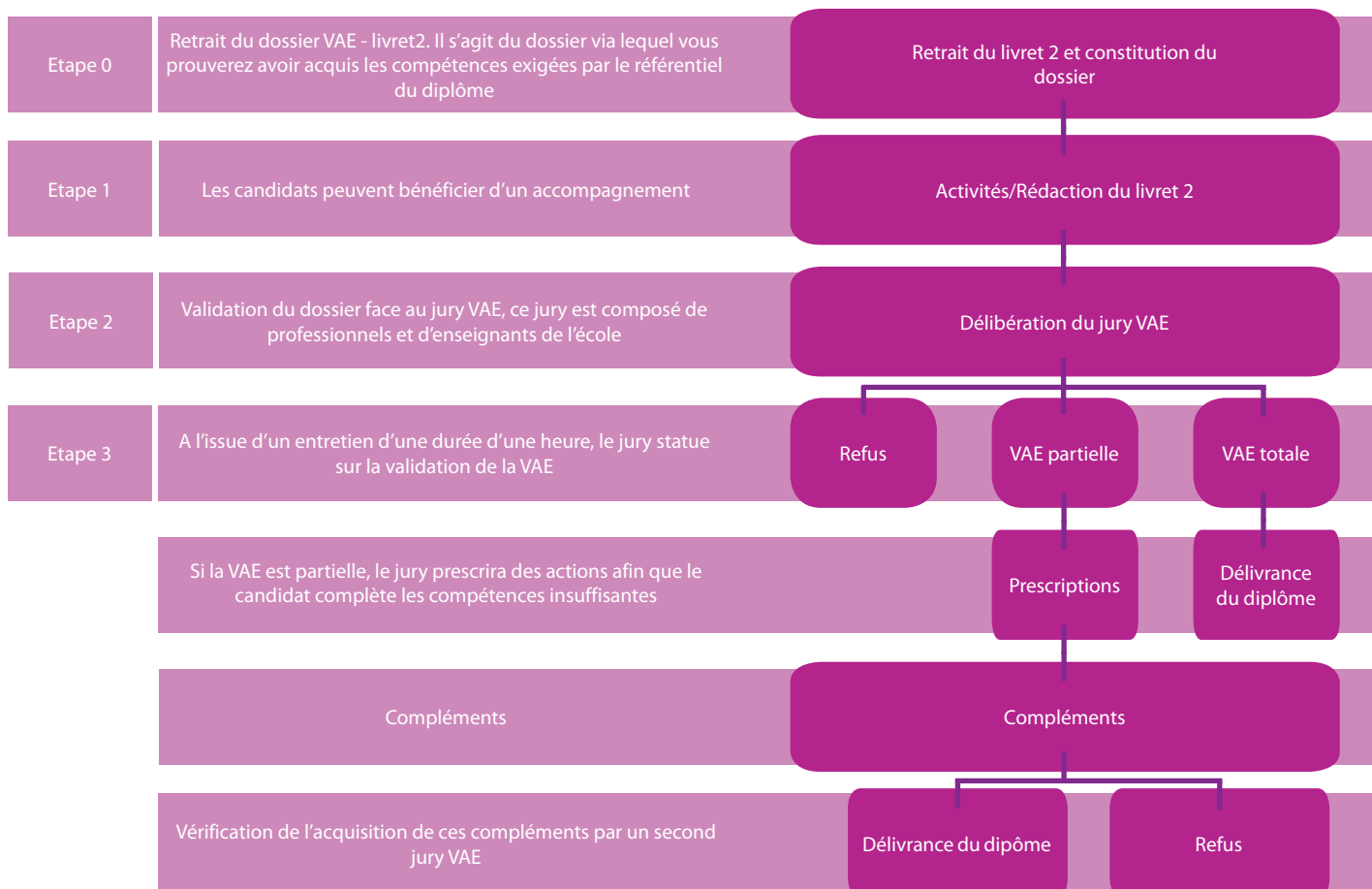
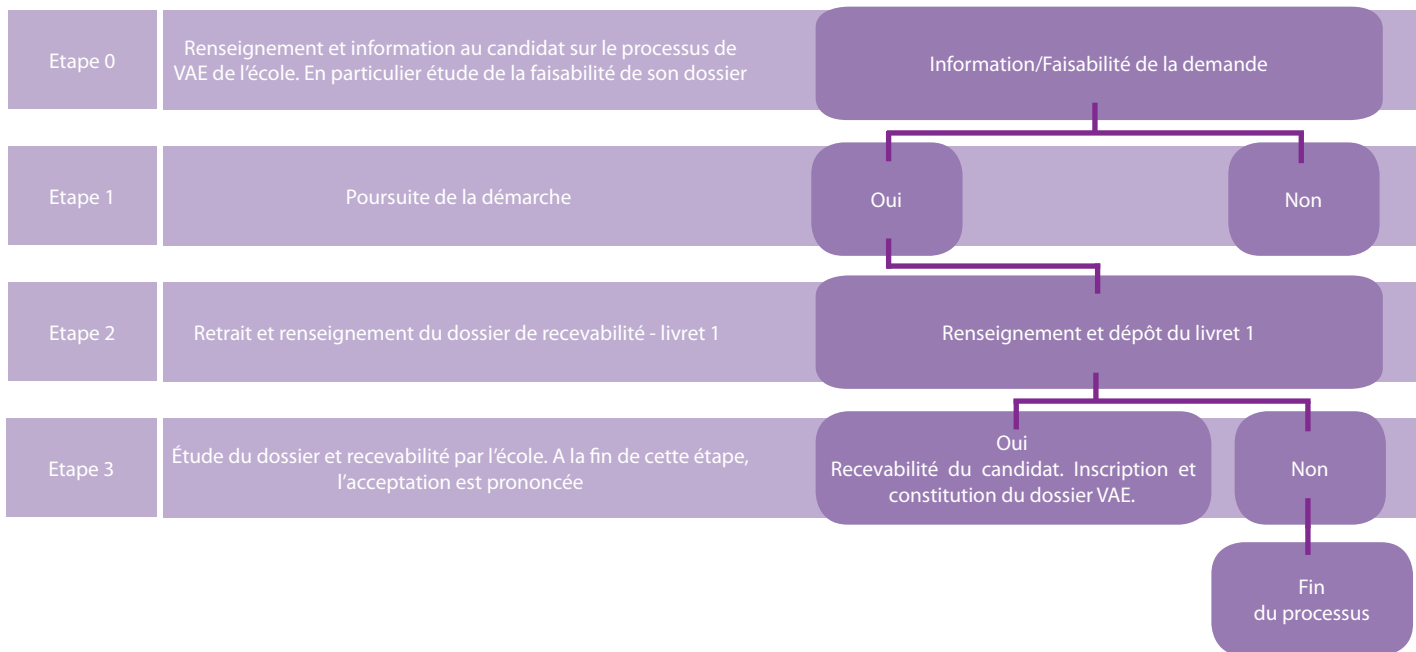
Rendez-vous sur notre site internet : [www.ecole-eme/vae](http://www.ecole-eme/vae)

et téléchargez le guide et les livrets qui vous aideront dans vos démarches

ou contactez Emmanuelle Chateau

[vae@ecole-eme.com](mailto:vae@ecole-eme.com) | +33 (0)2 99 05 88 03

# LA PROCEDURE de VAE



## ÉCOLE DES MÉTIERS DE L'ENVIRONNEMENT

Campus de Ker Lann/Rennes - Avenue Robert Schuman - 35170 BRUZ  
 Association loi 1901 - Établissement privé d'enseignement supérieur - Reconnu par l'État  
 Tel. : +33 (0)2 99 05 88 00 - Fax : +33 (0)2 99 05 88 09